

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

06 FEVRIER 2023

| | |
|--|------------|
| DATE DE CONVOCATION : | 30/01/2023 |
| DATE DU CONSEIL : | 06/02/2023 |
| DATE DE PUBLICATION : | 10/02/2023 |
| Conseillers en exercice : | 35 |
| Délibérations n°01/2023 à 08/2023 | |
| Présents : | 27 |
| Votant : | 35 |

L'an deux mille vingt-trois, le 06 février à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2023, s'est réuni à l'Espace Rosa BONHEUR - Salle Hélène Ranno en séance publique, sous la présidence de Monsieur François BOUCHART, Maire,

Étaient présents : M. BOUCHART, M. ZERDOUN, MME ARAMIS, M. BIANCHI, MME GUEZODJE, M. VASSARD, M. TEFFAH, MME AMARA, MME HALLER, M. VASSEUR, M. IGLESIAS, MME ZERBIB, M. BLONDIN, M. BARBE, M. MILLEVILLE, MME CÉLANIE, MME THOMAS, M. SCHULZ, MME NICOLAS, MME THOREZ, M. DJEBARA, M. THIERCY, MME FUCHS, M. CHAUVE, M. OLIVIERI, M. TAN, MME FOURNEAU-CHICHE.

Absent(es) représenté(es) : M. HOUAREAU (représenté par M. BOUCHART), MME TATI (représentée par M. ZERDOUN), MME PEZZALI (représentée par M. BIANCHI), M. MEHOULOKO (représenté par MME AMARA), MME DHABI (représentée par MME. ARAMIS), MME DOHERTY (représentée par M. VASSEUR), MME LEXILUS (représentée par MME THOMAS), MME PRIEST-GODET (représentée par MME ZERBIB).

Madame ZERBIB a été élue secrétaire de séance, à l'UNANIMITÉ.

QUORUM

Présents : 27

Représentés : 8

Absents non-représentés : 0

Votants : 35

Décisions prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquées aux conseillers municipaux.

| | |
|--------|---|
| 172/22 | Association SOLIHA, anciennement Pact Arim de Seine-et-Marne - Signature de l'avenant n°3 au contrat d'amélioration du logement. Augmentation de la participation de la commune à compter du 1er janvier 2023 : 300 € HT. |
| 176/22 | Signature d'une convention de partenariat avec Paris Vallée de la Marne et "Music Hall Source" pour la découverte de l'environnement d'un studio de musique pour les jeunes de 11 à 25 ans pour l'année 2022/2023. Organisation d'activités gratuites autour de l'écriture, de la prise de voix, l'initiation technique et vocale |
| 180/22 | Société DOC'UP - Signature d'un contrat de location / entretien d'une machine à affranchir le courrier et d'un ouvre-lettres, pour un montant annuel de 1710 euros HT. Le contrat est signé pour une période de 5 ans et prend effet à compter du 26 janvier 2023 |

| | |
|--------|---|
| 181/22 | Société INETUM - Signature d'un contrat d'hébergement serveur dédié progiciel GEOSPHERE (urbanisme), conclu au prix forfaitaire annuel de 1810,94 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2023 jusqu'à la fin de l'année civile et peut être renouvelé par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 |
| 182/22 | Société INETUM - Signature d'un contrat de maintenance progiciel GEOSPHERE (urbanisme), conclu au prix forfaitaire annuel de 1343,72 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2023 jusqu'à la fin de l'année civile et peut être renouvelé par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 |
| 183/22 | Entreprise LES ATELIERS DES GEMEAUX - Lot 1 : prestations de blanchisserie du linge des écoles - Signature de l'avenant n° 2 à l'accord-cadre de prestations de blanchisserie du linge des écoles et des vêtements professionnels de la Police Municipale. Revalorisation du montant maximal annuel de commande des prestations du contrat à 42 000 euros TTC |
| 184/22 | Annule et remplace la décision du Maire n° 39/2020 - Contrat d'Assistance Téléphonique Caisse informatisée (Cinéma la Grange). La décision est modifiée pour corriger une erreur dans la durée de la fin du contrat. Le contrat prend effet au 1er janvier 2020 pour une durée d'un an. Au-delà de cette période, il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et non jusqu'au 31 décembre 2022 |
| 185/22 | La Ferme du Buisson - Signature d'un contrat de partenariat pour la coproduction du spectacle "Gabuzomeu" le 7 décembre 2022 à la Grande Halle, dans le cadre des manifestations culturelles - saison 2022/2023 et du "Festival Tout'Ouïe", pour un montant de 1477 euros TTC. Les recettes issues des ventes de billets seront partagées pour moitié entre la ville et la Ferme du Buisson |
| 186/22 | Association "L'Enfant et le 7ème Art" - Signature de la convention de partenariat et fixation du tarif, pour l'organisation de la 30ème édition du festival qui se déroulera sur Roissy-en-Brie du 23 au 31 janvier 2023. Fixation d'un tarif unique de 4 euros la place à toutes les séances prévues dans le cadre du festival. La commune versera à l'association une participation fixe de 350 euros et une participation variable équivalente à 25 % de la recette brute TTC des séances. |
| 187/22 | Compagnie d'assurance SMACL - Signature de l'avenant n°1 au contrat d'assurance "Dommages aux biens" de la ville de Roissy-en-Brie. La surface assurée augmente de 829 m² pour l'année 2023 entraînant une hausse de la cotisation de 410,59 euros TTC pour l'année 2023 |
| 188/22 | Révision du tarif d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides à compter du 1er janvier 2023. Fixation du tarif à 0,33 € par kWh consommé. |
| 189/22 | Ligue de l'enseignement de Normandie - Signature d'une convention pour un mini-séjour organisé par le service municipal de la jeunesse, au Centre "Les Tamaris" à Asnelles (14960) , pour la période du 24 au 28 avril 2023, pour un groupe de 7 jeunes de 11 à 15 ans. Le montant du séjour s'élève à 2283 euros TTC |
| 191/22 | Entreprise DELTATCH - Signature de l'avenant n°1 au contrat d'entretien et maintenance des systèmes d'alarmes-incendie. Rajout de prestations de visites préventives annuelles pour des systèmes d'alarmes-incendie non prévus au contrat initial pour un montant de 1059,60 euros TTC |
| 192/22 | Compagnie d'assurance SMACL - Signature de l'avenant n°2 au contrat d'assurance "Flotte automobile" de la ville de Roissy-en-Brie. Révision à la baisse des cotisations, suite à la suppression d'un véhicule, pour un montant de 813,25 euros TTC pour l'année 2021 et 1650,57 euros TTC pour l'année 2022. |
| 193/22 | Entreprise ELRES - ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT - Signature d'un accord-cadre de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour un montant annuel maximum de commandes de 1.200.000 euros HT (offre de base + prestation supplémentaire). Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1er janvier 2023 et peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans |

| | |
|--------|--|
| 194/22 | Société ALFAPI REDEC - Signature de l'avenant n°1 au contrat pour l'entretien des portes et portails automatiques, des rideaux et portes motorisées dans les bâtiments communaux. Rajout sur le contrat initial de l'entretien des portes automatiques de la Maison des Associations pour un montant annuel de 464 euros HT |
| 195/22 | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans le cadre du bouclier sécurité 2023. Achat de gilets pare-balles et de caméras portatives pour un montant de 6969 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 22% du coût du projet, soit un montant prévisionnel de subvention de 1562 euros |
| 196/22 | Demande de subvention dans le cadre du FIPD 2023 pour l'acquisition de 16 gilets pare-balles et de caméras piétons pour un montant de 6093 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 250 euros par gilet, soit un montant total prévisionnel de subvention de 4000 euros |
| 197/22 | Demande de subvention dans le cadre du FIPD 2023 pour la pose d'alarmes PPMS à l'école des Sapins et Michel Grillard et la pose de clôtures sur les groupes scolaires des Sapins, Pommier Picard et la Pierrerie pour un montant de 71 392 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 70% du coût du projet, soit un montant prévisionnel de subvention de 49.974 euros |
| 198/22 | Centre de formation CFAG - Signature d'une convention de formation pour un agent, intitulée " formation générale du BAFD" du 9 au 17 janvier 2023, pour un montant de 445 euros TTC |
| 01/23 | Entreprise M.A.J SANELIS COLLEGIEN - Signature d'un marché de mise à disposition d'appareils essuie-mains, pour un montant annuel de 11 702,40 euros HT. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1er janvier 2023 et reconduit tacitement par période d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois |
| 02/23 | Association Départementale des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de Seine-et-Marne - Signature d'une convention de mise à disposition gracieuse de locaux communaux situés au 2/4 rue Antoine Lavoisier (Avicenne) avec l'association. La convention est conclue à compter du 9 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 |
| 03/23 | Demande de subvention dans le cadre du D.S.I.L. 2023, auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne - Dossier de rénovation énergétique de certains bâtiments scolaires. Travaux de changement des menuiseries extérieures notamment dans les écoles Lamartine maternelle, Jules Verne maternelle et les Sapins primaire. La demande de subvention porte sur un montant de 21 % du coût du projet estimé à 583000 euros HT, soit un montant prévisionnel de subvention de 122430 euros |
| 04/23 | Demande de subvention dans le cadre du D.S.I.L. 2023, auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne pour des travaux de modernisation des installations des éclairages publics afin de réduire la consommation énergétique et d'assurer un meilleur confort et une sécurité auprès des riverains, pour un montant de 750000 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 50 % du coût du projet estimé, soit un montant prévisionnel de subvention de 375000 euros |
| 06/23 | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans le cadre du Bouclier de Sécurité pour l'extension de la vidéo protection, pour un montant de 27026 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 20 % du coût du projet estimé, soit un montant prévisionnel de subvention de 5405 euros |
| 07/23 | Demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Région d'Ile-de-France dans le cadre du FIPD 2023 pour le soutien à l'équipement en extension vidéo protection, pour un montant de 27026 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 30 % du coût du projet estimé, soit un montant prévisionnel de subvention de 8107 euros |

* * * * *

M. le MAIRE propose ensuite l'adoption du **procès-verbal de la séance** du 05 décembre 2022.

VOTE: Adopté à L'UNANIMITÉ

* * * * *

Monsieur le Maire passe ensuite à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

FINANCES

Délibération 01/2023
Vote du Débat d'Orientation budgétaire Ville 2023 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire

Délibération 02/2023
Annulation du reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 03/2023
Présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Délibération 04/2023
Signature de la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne pour l'année 2023

AFFAIRES FUNÉRAIRES

Délibération 05/2023
Revalorisation des tarifs des concessions funéraires des cimetières de Roissy-en-Brie

VIE ASSOCIATIVE

Délibération 06/2023
Règlement intérieur de la Maison des associations « Rosa Bonheur »

Délibération 07/2023
Tarifs des locations de salles municipales

VOEU D'INTÉRÊT LOCAL

Délibération 08/2023
Vœu relatif à la qualité et à la régularité des transports public

* * * * *

FINANCES

Rapporteur : MME AMARA

RAPPORT ET DÉBATS

La présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 est à la disposition du public, en Maire et sur le site internet de la Commune.

M. le Maire.- Bravo Yamina !

(Applaudissements.)

Avant de donner la parole aux groupes, je remercie notre collègue entré en séance : Francis IGLESIAS. Mamaille TATI, souffrante, a dû nous quitter.

Comme toutes les collectivités, la ville de Roissy-en-Brie a été touchée de plein fouet par l'inflation en 2022. Les dépenses du chapitre 011 ont flambé et vont continuer de flamber en 2023 (restauration collective, l'énergie, fournitures diverses ou matériaux, etc.) A cette inflation s'ajoute l'augmentation du chapitre 012 (charges du personnel) ; les mesures sociales comme la revalorisation du point d'indice, les hausses successives du SMIC, le Ségur de la santé, qui, bien que justifiées, ne figuraient pas dans le budget primitif voté l'an dernier. La collectivité verra donc ses résultats sensiblement dégradés comme toutes les collectivités. Néanmoins, le besoin de politiques publiques reste très fort sur le territoire.

Le budget 2023 poursuivra la mise en œuvre d'axes forts comme : l'éducation - on a une belle série de travaux en matière d'éducation, ce n'est pas Olivier VASSARD qui me dira l'inverse, un peu plus de 1 million d'euros -, l'action sociale, la culture (notamment avec les Micro-Folies, l'action sociale à travers le centre social et culturel des Airelles mais également nos subventions au CCAS), le sport avec la construction d'un équipement sportif à proximité du gymnase Nelson Mandela et notre « plaine des sports » avec des terrains de basket 3x3 ; l'environnement, cher Jonathan ZERDOUN, notamment avec les forêts urbaines et un grand travail sur notre éclairage public - je pense à toi aussi chère Marie en matière de politique sociale. D'ailleurs, je vous invite toutes et tous à aller voir ce qui est fait au Centre social, c'est assez incroyable. Je tenais à nouveau à les remercier ; le vivre ensemble, cela en fait partie. Ce sont aussi les politiques publiques en matière jeunesse, Kamel et Mamaille ; et la sécurité.

La Ville s'attache à allier rigueur et volontarisme pour un projet de territoire constructif visant à renforcer la cohésion sociale et à assurer la transition énergétique, dans un souci permanent de recherche d'efficacité de la dépense publique.

Je tiens à retracer rapidement tout ce que l'on a vécu depuis 2014. Je ne dis pas que c'était bien plus simple avant 2014, mais quand même c'était moins compliqué.

2014, c'est la baisse drastique des dotations de l'Etat. En cumulé, aujourd'hui, on est au-delà de 8 millions.

C'est la période des attentats qui a demandé à la collectivité de réinventer sa sécurité, notamment les abords des écoles, un besoin de police municipale accru, la protection de nos propres policiers municipaux évidemment. Nous nous rappelons tous ce qu'il s'est passé dans cette ville du Val-de-Marne durant cette période d'attentats.

C'est aussi une succession de crises sociales avec notamment les Gilets jaunes – je ne porte aucun jugement sur le sujet mais cela n'a quand même pas été facile ; la Covid, la crise sanitaire qui a demandé pas mal de robustesse de la part de nos équipes.

Des administrés qui ont un besoin des collectivités, soutien à notre vie associative. Il faut trouver des moyens de soutenir nos commerçants et nos populations en général. Même si les activités ont été réduites, tout a été bien compliqué en cette période. Aujourd'hui, nous vivons une crise énergétique très

importante, même si on s'en sort plutôt mieux qu'ailleurs en se comparant, ici, à Roissy-en-Brie. C'est tout de même beaucoup d'argent dépensé en plus, d'où un environnement un peu grisâtre.

Je voulais retracer cette succession de crises depuis bientôt 9 ans.

Mais Roissy est une ville dynamique, une des plus dynamiques de l'Est parisien. C'est là notre leitmotiv pour 2023 et après.

2023 verra l'espace Rosa Bonheur pleinement utilisé après son ouverture et sa période de rodage depuis fin 2022. Associations et enfants des Centres de loisirs bénéficieront de cet équipement de nouvelle génération. Nous poursuivrons également l'équipement de nos écoles en matériel informatique.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 approchent à grands pas, nous entendons nous saisir de cet événement pour faire rayonner davantage notre ville - d'ailleurs, nous nous engageons dans ce qui est fait à l'échelle du territoire de Paris-Vallée de la Marne.

En 2023, nous poursuivrons notre politique sportive ambitieuse avec la création d'un espace de sports pour tous près du Gymnase Charles le Chauve, les terrains de basket 3x3, financés par l'ANS - c'est un gros travail ; il faut convaincre, présenter des dossiers bien montés. La région et le département feront l'objet d'un projet artistique puisqu'ils seront décorés par un street-artiste de renom.

Nous accompagnerons aussi le padel (tennis). Nous avons déjà voté une subvention sur le sujet. Ce sera un équipement important.

Roissy, ville de culture ! Les équipes travaillent au renouvellement de la saison culturelle et à la création d'une nouvelle manifestation autour de l'art contemporain. Cette année déjà, l'artiste CLET nous a fait l'honneur de nous rendre une visite amicale. Cette année, la Ville coorganisera la clôture du festival Par Has'art le week-end du 8 et 9 juillet proposant une dizaine de spectacles de rue, en préouverture de « Roissy en vacances ».

Nos politiques publiques se doivent d'être vertueuses, nous menons en ce moment même un grand plan de performance énergétique concernant l'éclairage public, qui doit être revu, sécurisé par endroits, qui doit être de plus en plus vertueux. On a fait le choix de ne pas couper l'éclairage public pour des raisons évidentes de sécurité, de sentiment d'insécurité. Il est aussi compliqué techniquement de couper à tel ou tel endroit. Je me rappelle d'un secteur où à l'époque il n'y avait pas d'éclairage public dans un parc, il a été demandé de l'y mettre. Pourtant, il n'y a pas du monde en permanence, surtout pas la nuit. On va travailler sur un autre éclairage public, moins énergivore.

Depuis toujours, nous nous sommes engagés à faire de Roissy-en-Brie une ville propre et fleurie. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le Service d'Intervention Rapide, Par ailleurs, nous participerons au concours des villes fleuries, récompense de nos efforts en la matière depuis plusieurs années. Les plantations de nos forêts urbaines et îlots de fraîcheur vont débiter cette année. Ce grand plan va s'écouler sur le reste du mandat.

Enfin, il nous est impossible de clôturer ce rapport sans parler de notre regretté Armando OURSEL. Nous poursuivrons la dynamisation de notre « marché d'Armando » afin d'offrir aux Roisséens des commerces de proximité et une offre de qualité.

Le budget qui sera proposé au vote le 27 mars 2023 sera un budget contraint qui devra néanmoins être efficient pour répondre aux attentes de service public des Roisséens.

Je tiens à remercier les services de la Ville. Nous ne sommes pas encore au budget, mais on sait que le débat d'orientation budgétaire ou le rapport d'orientation budgétaire est presque un mini-budget. Aujourd'hui, nous connaissons quasiment nos atterrissages.

Je remercie évidemment les services de la Ville et le Conseil municipal pour l'intérêt qu'ils portent à Roissy-en-Brie ainsi que l'ensemble des composantes de la Ville de Roissy-en-Brie.

Merci à vous ! La parole est aux différents groupes.

Intervention de M. DJEBARA, représentant le groupe ROISSY EN COMMUN :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre débat d'orientation budgétaire se déroule dans un cadre particulier, comme vient de le rappeler notre collègue Yamina AMARA lors de sa présentation.

Après une crise sanitaire et économique, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise géopolitique et à l'inflation. Cette situation internationale et nationale a naturellement des conséquences sur nos budgets, notamment parce que l'Etat a fait le choix de tenir les dépenses publiques en sacrifiant une nouvelle fois les collectivités territoriales et en refusant d'indexer les dotations sur l'inflation.

En effet, si l'inflation sur le budget des ménages est estimée autour de 6 % sur une année, les collectivités doivent faire face à une augmentation des prix entre 11 et 15 %. Cette réalité vient naturellement percuter les budgets et remettre en cause un certain nombre de projets à Roissy-en-Brie comme ailleurs. Notre situation budgétaire était tendue, nous l'avions évoquée lors du débat d'orientation budgétaire de 2022. Après une année de crise, elle devient très tendue et les orientations que vous prévoyez pour 2023 nous interpellent.

Bien entendu, et je viens de le dire, nous sommes confrontés à des éléments exogènes comme la crise ou l'absence de volonté du gouvernement d'être aux côtés des collectivités. Mais la situation que nous vivons nous oblige à un jeu d'équilibriste très difficile, en contenant les dépenses sans les laisser filer, au-delà même de la crise que nous traversons.

Après le déclenchement de la guerre en Ukraine au début de l'année 2022, la plupart des collectivités ont maîtrisé les dépenses sur lesquelles elles pouvaient agir, dès qu'elles ont pris acte des difficultés d'approvisionnement de certains produits et de l'énergie ayant entraîné une inflation importante.

À Roissy-en-Brie, nous sommes ainsi interrogatifs sur l'augmentation des heures supplémentaires qui ont dérapé de plus de 27 % en 2022.

D'autres points appellent également notre attention :

- *Une augmentation de plus de 3,5 % des charges à caractère général*
- *Une augmentation de plus de 2,5 % de la masse salariale alors que le nombre d'équivalents temps plein baisse de près de 12, soit un peu moins de 3 % de baisse des effectifs ;*
- *Une épargne nette qui s'est détériorée, passant de - 120 000 € dans vos prévisions pour 2022 à - 611 000 € en réalisé ;*
- *Un endettement supérieur de plus de 800 000 € aux prévisions et la diminution des annuités de remboursement ;*
- *Un désendettement divisé par deux par rapport aux prévisions alors que nous avons bien identifié que le niveau d'endettement de notre collectivité est depuis des années son talon d'Achille ;*
- *La baisse de l'investissement est quasiment divisée par deux entre les rapports d'orientation budgétaire 2022 et 2023 : 3,5 millions contre 6,8 millions en 2022.*

Nos ratios se retrouvent ainsi impactés négativement, notamment notre capacité de désendettement qui dépassera en 2023 les quinze ans, ce qui constitue, comme vous le savez, la limite prudentielle haute.

Notre ville a besoin d'une stratégie budgétaire qui ne fragilise pas notre service public ni nos investissements.

En 2023, les recettes supplémentaires de fiscalité seront dynamiques avec près de 900 000 € d'évolution positive de la fiscalité directe grâce à la revalorisation des bases fixées par le législateur à hauteur de 7,1 %.

Nous sommes plus circonspects sur vos prévisions d'augmentation de la taxe additionnelle au droit de mutation quand on constate un début de contraction du marché immobilier et des difficultés

grandissantes dans l'accès à l'emprunt pour nombre de nos habitants. Il faut être prudent sur cette prévision pour ne pas être pris de court en cas de mauvaise surprise.

Les orientations budgétaires que vous nous proposez méritent d'être approfondies pour ne pas condamner toute évolution positive dans les mois et années à venir pour notre ville. Nous pensons utile et nécessaire de réaliser un travail pour faire des économies d'ampleur sur les dépenses non obligatoires et qui n'affaiblissent pas le service public municipal.

Nous sommes d'ailleurs prêts, en ce qui me concerne, à vous soutenir dans la mise en place d'un véritable plan de sobriété permettant à notre ville de sauvegarder ses services publics et de maintenir un investissement puissant au service des Roisséennes et des Roisséens.

Si ce plan est travaillé avec toutes les forces politiques de cette assemblée, nous le soutiendrons parce que c'est dans l'intérêt général de notre commune.

Dans cette période bien difficile, nous sommes disposés à prendre toute notre part pour que le budget de 2023 soit pleinement utile aux Roisséennes et aux Roisséens.

Je vous remercie.

M. le Maire.- *Merci, Smail. Il y a des choses que je partage et d'autres moins. C'est normal, sinon j'aurais pris ton discours et je m'en serais servi comme débat d'orientation budgétaire !*

Concernant les heures supplémentaires, effectivement, il y a des heures supplémentaires parce que nous voulons un service public de qualité. Nous voulons aussi offrir du bon temps aux Roisséens, notamment en matière culturelle. Il ne faut pas réduire le budget de la culture à 200 000 € de prestations extérieures ou pour des artistes extérieurs, il y a aussi l'intervention de nos agents, notamment les agents du service culturel mais pas que, les agents des services techniques et de l'équipe polyvalente. Il y a aussi la police municipale : les policiers municipaux ont de nombreuses heures supplémentaires, et même des heures de nuit que vous avez votées unanimement lors du dernier Conseil. La police municipale bénéficie de beaucoup d'heures supplémentaires.

Concernant la masse salariale, je tiens à remercier mes collègues élus d'avoir fait un gros effort. Elle est en augmentation, même si elle est en diminution en équivalents temps plein, je suis d'accord avec toi. Je pense - et ce n'était pas immérité - à l'augmentation du SMIC, du point d'indice. Je précise, je ne l'ai jamais dit, la directrice générale des services et celle des ressources humaines peuvent en témoigner : les élus ont fait l'impasse de l'augmentation de leur indemnité. Vous pourrez vérifier. J'ai fait le choix de ne pas la prendre quasiment totalement s'agissant de mon indemnité.

Pour revenir aux choses sérieuses, la masse salariale est impactée. Même si elle diminue en nombre, le coût du travail, lui, a augmenté par unité. Évidemment, nos agents subissent aussi de plein fouet l'augmentation du coût de la vie. Là-dessus, je partage totalement. Il ne faut pas oublier que nous avons beaucoup d'agents féminins vivant seules, leur salaire est souvent le seul salaire du foyer. Quand il faut éduquer des enfants, c'est un petit peu compliqué.

La politique c'est aussi d'avoir quelquefois moins d'agents, d'avoir des agents occupés, que je tiens à nouveau à remercier pour la qualité du service public, mais mieux payés. Je l'assume car on peut faire des promesses, mais ce n'est pas ce qui remplit le frigo. Ce qui remplit le frigo, cela reste l'argent.

Concernant les emprunts, nous ne sommes pas une ville surendettée, mais évidemment c'est un jeu d'équilibriste, je crois en avoir souvent parlé. C'est vrai, il ne faut pas aller plus haut. Là, nous sommes certains de faire ces 4 millions. Toutes les collectivités ont fait cela. On aurait très bien pu compter l'équipement sportif quasiment dans son entièreté, mais ce serait irréfléchi puisque le permis de construire est en cours d'instruction ; le marché de travaux va à peine commencer. On aurait lancé cela alors que l'on sait très bien que l'on n'aura pas de travaux ou de besoins en 2023, mais plutôt en 2024. On veut avoir un budget le plus réaliste possible, mais effectivement il faut faire attention.

Tu t'étonnes aussi sur le 011 : je l'ai dit la cantine a augmenté quasiment de 15 points. Toutes les collectivités mènent une réflexion sur le sujet avec l'Agglomération pour maîtriser mieux, compacter un peu plus le sujet.

Il faut quand même savoir aussi que l'Etat - je ne suis pas le béni-oui-oui d'un gouvernement, je le dis très librement, Yamina AMARA le sait très bien : l'Etat nous a obligés, rappelez-vous c'est dans le cadre d'une loi, d'accepter les augmentations de nos prestataires.

Je pense aussi aux augmentations sur les coûts des travaux, les matières premières, la voirie. Ils sont en train de redescendre un peu sur le bâtiment. Les prix avaient flambé au-delà, pour certaines choses, de 2 000 € le m². Ce sont là de fortes augmentations.

L'énergie a aussi beaucoup augmenté, pas moins qu'ailleurs, mais nous avons réfléchi en même temps que les autres, je le redis, nous sommes même mieux que les gens qui passent par le SIPPAREC sur le sujet.

Le point d'indice, par exemple, c'est 300 000 € d'augmentation. Cela fait beaucoup d'argent.

Je remercie aussi le service des Ressources humaines qui a bien travaillé pour limiter la hausse en travaillant sur la masse salariale.

Le dialogue social existe, tu le sais. Le dialogue social se passe de la meilleure des façons. Cela nous permet aussi de tenir.

Est-ce que 2023 sera simple ? Bien sûr que non. Je pense que tu ne t'attendais pas que je dise que ce sera facile. En revanche, en 2023 on peut être mieux en deux temps. 2023, on pourrait être presque mieux en atterrissage budgétaire que 2022.

Sur le droit de mutation, on est quasiment à 2 refus sur 3 aujourd'hui contre 1 refus sur 2 en 2022. C'est un peu mieux. Maintenant, le marché immobilier stagne. Le prix des maisons s'était complètement envolé, ce qui empêchait à nouveau le parcours résidentiel des Roisséens jeunes actifs ou majors actifs sans pouvoir vendre, ou faciliter parfois la première ou seconde acquisition.

Je le dis régulièrement à nos parlementaires : dans ce pays, il n'y a pas vraiment de politique de logement. On sort d'une campagne présidentielle, personne n'a parlé du logement alors que c'est une grande préoccupation des Français ! Cela manque aussi d'ambition de ce côté-là, mais ces recettes, on en reparlera dans huit mois, on ne les a non pas minimisées, mais presque, d'autres devraient être supérieures.

Je note aussi un gros travail des élus pour aller chercher plus de subventions, beaucoup plus. On l'a toujours fait, mais cela s'est accéléré. Nous avons des collectivités partenaires qui subventionnent un petit peu plus qu'hier certaines choses, je pense à la Région. Nous avons eu 1 million, hier nous n'aurions jamais eu 1 million pour un tel équipement. Je pense au Département qui fait un gros travail. Je sais qu'à une époque, vous n'étiez pas complètement d'accord dans une autre instance, mais en matière de sécurité, les boucliers de sécurité du Département...

M. Djebara. - Je l'ai voté !

M. le Maire. - Très bien. Les boucliers sécurité du Département et de la Région ont été intéressants. Merci de les avoir votés, je me rappelle à une époque où l'on refusait de doter Roissy-en-Brie de subventions de la Région Ile-de-France parce que nous n'avions pas 25 % de logements sociaux. C'était la double peine pour Roissy-en-Brie ; certains groupes l'avaient proposé. Nous ne sommes pas très loin ; les besoins en la matière sont importants.

Autre sujet aussi, et là ce fut une chance : quand nous avons emprunté, l'argent était beaucoup moins cher, il va redevenir beaucoup plus cher. Les nouveaux fonds sont intéressants comme le fonds vert. Nous devrions avoir beaucoup plus de déciles cette année que l'année dernière. De tête, c'est 500 ou 600 000 € de déciles qui ont été demandés en matière environnementale...

M. Djebara. - On est plutôt désavantagés par rapport aux communes rurales.

M. le Maire. - Oui, c'est vrai mais nous avons quand même un peu réagi.

Là où je suis d'accord c'est qu'effectivement, l'Etat - je ne dis pas que ce n'est pas légitime - décide d'augmenter le SMIC, le point d'indice sans quasiment de boucliers énergétiques ni sans nous donner la solution. Je ne dis pas que c'est possible pour tous les commerces, pour toutes les entreprises, c'est notre outil de production. Notre coût de production augmente, nos recettes n'augmentent pas, sauf un

petit peu sur l'augmentation des bases, mais cela ne compense pas. Nos coûts augmentent et les dotations baissent. En 2014, c'était très violent, voire même un peu avant, on n'a jamais récupéré. Ce qui a été perdu est perdu et cela se cumule toujours.

Sur la taxe d'habitation, c'est pareil. La perte est de 100 000 €.

On est contributeur cette année de 150 000 € du FPIC, ce n'était pas le bon moment. Dans une période où tout augmente, on nous enlève des dotations, donc des possibilités. Dans le privé, le coût de production d'un produit X est supérieur, il va augmenter forcément le prix de vente pour avoir une marge. Nous, nous n'avons aucune possibilité si ce n'est d'augmenter la taxe foncière, ce que je m'interdis de faire à ce stade. Je ne dis pas que je ne pourrais pas, que cela ne serait pas justifié. Mais en ce moment, c'est compliqué. Il est hors de question d'augmenter les taxes ou les participations si l'on peut faire autrement.

Le jeu d'équilibriste, c'est celui-là. Nous sommes comme des funambules sur un fil. Avec notre perche, on essaie de tenir. On tient « la baraque », ça tient bon. On discute souvent avec des maires, maintenant ce sont des groupes de parole avec les maires puisque tous les budgets sont contraints. On en discute et comme dirait l'autre : quand je m'ausculte, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure !

Voilà à peu près où l'on en est. Merci.

Intervention de M. THIERCY, représentant le groupe VIVRE ROISSY AUTREMENT

Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici nos commentaires concernant le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023.

En préambule, permettez-nous de citer un constat déjà effectué en son temps par Albert Camus qui disait " le dialogue, relation de personnes, a été remplacé par la propagande ou la polémique, qui sont deux sortes de monologues." Souhaitons donc que ces commentaires ouvrent un vrai débat destiné à éclairer le vote des élus dans le respect mutuel des intervenants, comme c'est la vocation de cet exercice, et non une simple obligation bureaucratique qui se solderait, pour les élus de l'opposition que nous sommes, par un lapidaire « Cause toujours, tu m'intéresses ! »

Le Rapport d'Orientation Budgétaire étant un document technique délicat à interpréter pour nos concitoyens, et potentiellement également pour nos collègues municipaux, nous allons dérouler un fil conducteur que nous souhaitons didactique qui part des capacités financières de notre commune.

Capacités financières de la commune

Capacité d'autofinancement de la commune

Allons à l'essentiel et voyons quelles sont les capacités d'autofinancement de la commune.

Rappelons que l'épargne brute est l'un des soldes intermédiaires de gestion les plus utilisés car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement en capital de la dette de la commune. Cet indicateur est essentiel puisqu'il correspond au solde disponible pour le financement des investissements. En bref, c'est le reste à vivre d'une commune, ce qui va vraiment permettre de nous projeter dans le futur. L'évolution de cette épargne nette est donc un moyen de jauger la fiabilité du projet municipal.

Pour 2022, cette épargne nette est négative (estimée à -610 k€ – p. 15) et les prévisions pour 2023 restent négatives (estimées à -841 k€ – p. 15). Conséquemment, le premier constat est que notre commune n'a aucune capacité d'autofinancement.

Il ne reste donc pour financer les investissements que les dotations et subventions, la taxe d'aménagement issue des recettes fiscales et l'emprunt (p. 16). Ce qui nous amène naturellement à nous intéresser à la gestion de la dette de la commune.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ? Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité.

Cette information n'est pas disponible dans le ROB et c'est bien dommage. Donc nous l'avons estimée à partir des éléments fournis. L'encours moyen en 2023 est de 14 M€ (p. 20). Sans même tenir compte de l'emprunt prévisionnel de 1,4 M€ à souscrire (p. 21) et avec une épargne brute prévisionnelle de 899 k€ (p.15), cela donne une capacité de désendettement estimée à 15,5 ans. Rappelons qu'actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12 ans et qu'à partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.

Le second constat est donc que la politique de désendettement de la ville évoquée dans le rapport (p. 21) est illusoire. Fondée sur la simple arithmétique de rembourser plus que les nouveaux emprunts souscrits (p. 21), elle transfère simplement des fonds issus des recettes internes de la commune pour un remboursement de la dette qui nécessite ensuite d'établir de nouveaux emprunts pour financer l'investissement. Ce qui constitue la politique budgétaire de la commune depuis maintenant plusieurs années.

Il ne s'agit pas seulement de notre avis, nous invitons nos concitoyens à aller voir sur Internet et le site du Journal du Net (<https://www.journaldunet.com/business/budget-ville/roissy-en-brie/ville-77390>) pour obtenir les chiffres officiels de l'endettement de la commune et se faire une idée objective de la politique budgétaire de votre majorité.

Faiblesse de l'épargne brute

Cette faiblesse – en fait négativité – de l'épargne nette, qui résulte d'une décision politique de la ville, est le premier point de divergence que nous avons avec votre orientation budgétaire. Outre que cela peut générer des difficultés pour les prêts bancaires, cette faiblesse hypothèque de facto les capacités d'investissement et de développement de la commune.

Comme cette épargne est globalement la différence entre les recettes de la commune et ses dépenses de fonctionnement, analysons ce qu'en dit le ROB.

Recettes de la commune

Les recettes de la commune (p. 9 à 11) sur lesquelles la ville a un contrôle sont la fiscalité directe locale et les recettes du domaine des services à la population. Les autres recettes proviennent du mille-feuille organisationnel et bureaucratique (communauté d'agglomérations, département, région, état) qui, nous le concédons volontiers, rend particulièrement complexe la gestion des communes et de ses recettes.

Fiscalité directe locale

Concernant la fiscalité directe locale, la ville maintient des taux inchangés. Nous soutenons cet engagement politique puisqu'il est dans la continuité directe et effective des trois mandatures précédant celle en cours. Rappelons que la perte du produit des taxes d'habitation (p. 9) est actuellement compensée par le département et l'état (p. 11).

Services à la population

Pour ce qui est des services à la population, les estimations prévisionnelles (2,3 M€) sont légèrement inférieures à celles de 2019 (2,57 M€) qui est l'année avant la pandémie de la Covid, ce qui correspond

à une estimation qui semble raisonnable si le niveau de services de la commune reste constant, ce qui n'est pas forcément acquis vu le contexte national.

Marges de manœuvre de la commune

Donc, en synthèse, la commune a relativement peu de marges de manœuvre concernant ses recettes, ce qui donne un budget prévisionnel estimatif de 28 M€, en augmentation quand même de 1,5 M€ par rapport à celui de 2022.

Comme ces recettes ne peuvent être aisément étendues, la capacité à ramener le budget sur une meilleure voie et à augmenter l'épargne brute, et incidemment, à rendre son épargne nette positive, réside donc essentiellement dans le contrôle des dépenses de fonctionnement. Comme le souligne à juste titre le ROB en déclarant que « *la ville n'a pas d'autre choix que d'être très vigilante sur ses dépenses* » (p. 11). Voyons ce qu'il en est de ces dépenses.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constituent notre deuxième point de divergence concernant les orientations budgétaires.

Charges à caractère général

Prenons tout d'abord les charges à caractère général (p. 13). En tenant compte du contexte économique existant et de l'explosion des prix des produits énergétiques, nous prenons note du fait que la ville de Roissy serait, comme cela nous a été affirmé en commission, éligible au dispositif de l'article 14 de la loi de finances rectificative de 2022 instituant un filet de sécurité pour compenser la hausse des dépenses (p. 7). Pour simplifier, il s'agit du « bouclier énergétique » annoncé par le gouvernement.

Nous ne savons pas s'il s'agit de se réjouir de voir notre commune répondre aux critères d'éligibilité dans un dispositif censé instaurer une aide aux collectivités les plus fragiles.

Par contre, nous pensons que ces charges, en augmentation de +8,6% au global (tous secteurs confondus, énergétiques et alimentaires, secteurs tous en inflation à deux chiffres) sont sous-estimés. A défaut de pouvoir travailler sur une hypothèse haute et une hypothèse basse, il serait bien que le budget puisse faire état des priorités données par la municipalité à ses choix, afin d'anticiper sur ceux qui pourraient être sacrifiés en cas d'explosion de ces charges générales.

Charges du personnel

Passons aux charges du personnel qui constituent le poste le plus lourd en représentant plus de 50% du budget et qui impacte indirectement la politique des ressources humaines de la municipalité.

Le ROB présente une augmentation prévisionnelle du budget de +2,4% (p. 14) alors que l'évolution des effectifs en 2022 fait état de 12 ETP en moins en 2022 (p. 22), avec notamment une diminution très nette des effectifs opérationnels de catégorie C. Conjointement, nous voyons une augmentation récurrente de +28% des coûts des heures supplémentaires (p. 23), ce qui constitue un enjeu important puisque vous préconisez la mise en place d'une enveloppe fixe d'heures supplémentaires (p. 14 & 23) et de faire appel ensuite à des heures de récupération (p. 23) dont on ne sait pas comment elles pourront être effectivement récupérées par le personnel si la surcharge de travail persiste.

Nous avons donc énormément de difficultés à croire en votre politique consistant à vouloir « faire plus avec moins », c'est-à-dire à maintenir un service de qualité et une amélioration permanente des conditions de travail (p. 24) avec des effectifs en baisse (-12 ETP) et en surcharge quasi-permanente de travail (+28% d'heures supplémentaires). Nous aimerions aussi avoir l'explication de votre raisonnement consistant à affirmer qu'avec des effectifs en baisse et une masse salariale en hausse de +2,54% (p. 23), vous arrivez à la conclusion qu'il s'agit d'une réelle maîtrise des charges sociales.

Principales dépenses de fonctionnement

Abordons maintenant les principales autres dépenses de fonctionnement qui constituent les objectifs politiques de la municipalité et les points sur lesquels nous sommes en désaccord.

M. le Maire.- *Il faudra vite conclure !*

M. Thiery.- *Et pourquoi ?*

M. le Maire.- *Mais parce qu'il y a un temps. Continuez !*

M. Thiery.- Nous tenons tout d'abord à signaler que pour l'ensemble des dépenses de 2022 entrant dans cette section et qui sont prolongées ou reconduites, nous n'avons strictement aucun bilan permettant de connaître les effets et résultats des dépenses engagées et donc de leur adéquation à une reconduction ou une réévaluation. La vocation du ROB à éclairer l'information et les débats des élus est donc mal engagée.

Le marché de restauration collective pour la restauration scolaire est budgété à 1,15 M€. Il ne s'agit d'ailleurs plus d'une orientation du budget mais d'un fait puisque ce marché fait déjà l'objet d'une décision du maire (193/22) pour un montant de 1,2 M€. Par rapport au budget de 2022 estimé à 896 k€, cela représente +28% d'augmentation pour une inflation estimée de 18%. Si les carences en infrastructure et équipements pour l'accueil des enfants sont abordées en investissement (160 k€ – p. 17), il n'en demeure que cette dépense est à notre avis surestimée en plaçant en parallèle la suppression à la demande de la majorité des repas aux anciens le midi au Relais des Sources ainsi que de la restauration du personnel communal.

Le financement des projets pédagogiques est un copier-coller à l'identique du budget 2022 (20 k€ – p. 12). Nous ne savons dire s'il s'agit d'un désintéret de la commune pour ne pas réévaluer les besoins de ces projets qui, suite à l'inflation, seront de facto moins bien lotis.

Le cadre de vie mentionne la poursuite du projet de forêts urbaines avec la plantation des premiers arbres (p.13) sur le volume des 12 000 arbres promis. Je souligne le mot "arbre" car nous avons cru, peut-être à tort, entendre parler d'arbres et de buissons, ce qui ne correspond ni aux mêmes besoins, ni aux mêmes résultats écologiques. Les premières dépenses pour ce projet ont consisté en une ou plusieurs études dont nous attendons la communication pour évaluer la progression et la pertinence du projet. Car ce projet, qui fournira toute ses promesses dans un délai compris entre 10 à 20 ans, n'empêche pas les projets immobiliers en cours de massacrer les espaces verts et les arbres adultes existants qui, eux, fournissaient un bienfait immédiat à la ville et à ses habitants.

La ville va de nouveau budgéter 436 k€ pour concourir à l'obtention de la troisième fleur au concours des Villes et Villages Fleuris. La même somme avait été budgétée en 2022 mais, pas de chance, le concours n'a pas eu lieu ! À lui seul, ce budget représente *52% de l'épargne négative du budget et 126% de la diminution effective de la dette de la commune*. Bien que nous aimions énormément les fleurs, cette dépense est-elle réellement indispensable ? Ne peut-on prévoir des plantations moins éphémères et moins coûteuses (plantations durables) même si cela retarde l'obtention d'une fleur autocollante sur les panneaux d'entrée de la ville ?

Enfin, la sécurité de nos concitoyens nécessite-t-elle l'ajout de nouvelles caméras de vidéo-surveillance alors que nous n'avons strictement aucun bilan des caméras déjà en place ? Quant au renforcement des équipes de police municipale, il s'agit en fait d'un simple retour aux effectifs normaux. Et nous n'avons plus de brigade canine, mais ce point ne figure pas dans le ROB bien qu'elle ait occasionné des dépenses par le passé ! Nous en profitons pour vous demander officiellement le compte-rendu des deux derniers CLSPD (Conseil Local de la Prévention de la Délinquance).

En résumé, concernant les dépenses de fonctionnement, nous sommes persuadés qu'il existe des possibilités de gains ou de réaffectation de ces dépenses afin de mieux tenir le budget et surtout de répondre aux besoins de nos concitoyens et de leur préoccupations immédiates et quotidiennes qui ne

sont pas obligatoirement l'attrait pour l'art moderne via les autocollants sur les panneaux de signalisation routière ou une troisième fleur à un concours.

La section d'investissement

Abordons maintenant la section d'investissement.

Nous soutenons bien évidemment les investissements qui sont des nécessités pour la commune : aménagement et rénovation de voirie, rénovations des établissements scolaires et des toitures des bâtiments communaux, programme d'amélioration énergétique de l'éclairage public ou les travaux d'aide à l'accessibilité.

Ce qui nous gêne néanmoins est qu'une partie de ces investissements était déjà présente dans le ROB 2022, mais comme nous n'avons pas de bilan sur les actions entreprises, il est à nouveau difficile de statuer.

Engagements pluriannuels

Par contre, dès qu'il s'agit des programmes d'infrastructure de la ville, nous ne pouvons qu'émettre des réserves très fortes. Le gouffre financier qu'a représenté la rénovation de la MTL, devenue MDA «Rosa Bonheur» avec un budget de 4,59 M€ et qui nécessite encore 186 k€ en 2023, pour un budget initial de 1,6 M€, ne plaide pas en faveur d'une gestion saine et réfléchie des projets de la commune.

Et au regard des informations concernant les engagements pluriannuels, elles sont loin d'être rassurantes. Nous considérons que le niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement est indigent. Les informations concernant les montants sont imprécises (s'agit-il seulement d'études ? de réalisations partielles ?) et les informations calendaires sont absentes concernant les années couvertes par les projets.

Notre perception est plus celle d'une navigation à vue destinée à satisfaire une communication, comme celle de la création du nouveau Groupe Scolaire Quartier Sud, qu'une réelle planification de projets susceptibles d'engager des dépenses très importantes pour la commune dans les prochaines années.

Conclusion

Pour conclure concernant ce ROB, nous faisons le constat que la commune annihile ses capacités d'autofinancement par une politique de remboursement de sa dette non performante et tente péniblement de financer son développement par l'emprunt et l'attente des subventions extra communales.

Dans son très long soliloque des vœux de 2023, M. Le Maire nous a présenté avec insistance ses souhaits de rendre Roissy en Brie plus attractif. Mais où sont les projets d'attractivité dans ce ROB ? Où trouve-t-on une réelle ambition d'améliorer la ville au niveau des services fournis, de ses commerces, de son cadre de vie, de la facilité d'y circuler ? Le budget d'exploitation du ROB est un quasi copier-coller de celui du ROB 2022.

La seule ambition de la ville se manifeste au final par une politique d'urbanisation à outrance. Malgré la maîtrise du PLU, chaque vente de pavillon (par exemple, le 17 rue Foch) ou chaque rénovation de constructions (par exemple la synagogue et le cabinet médical attenant) se transforme en la construction d'un immeuble et la destruction des espaces verts avoisinants.

Et pour trouver des fonds, la municipalité n'hésite pas à vendre le patrimoine de la ville. Le dernier projet en date est celui qui prévoit de brader l'ancienne mairie-école. Prétextant l'absence de besoins ou de projets pour l'entretien ou la restauration d'un bâtiment, alors qu'aucun effort n'a été entrepris pour imaginer de tels projets alternatifs, la municipalité se focalise sur l'état d'un seul bâtiment alors que la zone cédée aux promoteurs couvre également un autre bâtiment totalement opérationnel mais abandonné, des jardins et un parking arboré totalement refait qui nécessitera pour son remplacement la disparition d'un autre espace vert à proximité. Et comme il faut détourner le sens des mots pour justifier l'injustifiable, cette disparition est qualifiée de « *préservation des intérêts patrimoniaux* ».

Bel exemple de novlangue orwellienne. Qu'en est-il du bâtiment du CCAS et lui prévoit-on une « préservation » identique ?

Nous aimerions au final des orientations budgétaires qui soient plus pragmatiques pour l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants et pas une croissance urbaine transformant une partie de la ville en ville-dortoir jouxtant un centre-ville favorisé et protégé par des caméras de vidéosurveillance.

M. le Maire. - Je ne sais pas s'il y a un temps, mais c'est déjà pas mal.

Je vous promets, la guerre en Ukraine, ce n'est pas moi, la Covid non plus ni je ne sais quelle crise !

Plus sérieusement, je n'ai évidemment pas tout noté mais il faut savoir que l'encours de la dette est en baisse chaque année. La dégradation de l'épargne, c'est normal, tout le monde l'a compris au vu de l'inflation, mais celle-ci devrait se normaliser comme dans toutes les collectivités.

Toutes les dépenses d'investissement sont réalisées. Ici, il n'y a pas, comme nous avons pu le voir à d'autres moments, entre 2008 et 2014, et même avant, des recettes sans les dépenses. On pourrait aussi le préciser.

Sur les 426 000 €, c'est l'ensemble du coût du service des Espaces verts ; la qualité des espaces verts ne change pas évidemment au fil des concours. C'est valable sur l'ensemble du territoire de Roissy-en-Brie. Je ne pense pas que nous favorisons plus le centre-ville - ici, nous ne sommes pas particulièrement dans le centre-ville - ni le quartier politique de la ville. Roissy-en-Brie, c'est 13 km². Nous essayons d'agir dans l'ensemble des quartiers. Cette année, il a fallu faire des choix, ce n'était pas facile. En voirie, nous aurions aimé remettre comme l'année dernière presque 2 M€ - j'espère que nous pourrons le faire en 2024. Ce sera fait de toute façon à l'échelle du mandat. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de besoins.

Concernant les besoins de vidéoprotection, soit c'est de la mauvaise foi soit vous ne sortez pas assez dans Roissy-en-Brie : les caméras sont essentiellement dans les grands axes de la Ville et pas que dans le centre-ville, mais sur l'ensemble des quartiers de Roissy-en-Brie. Il n'y a pas une cinquantaine de caméras, et heureusement, en centre-ville. Un fait restant un fait : nous sommes l'une des villes où la lutte contre l'insécurité est favorable, nous sommes deuxième pour le Département, l'une des premières d'Ile-de-France. Ce sont des chiffres ; un fait reste un fait.

Je remercie aussi nos médiateurs. Je crois que Kamel TEFFAH sera d'accord avec moi sur le sujet. Je ne dis pas que ce que l'on voit quelquefois ailleurs non loin d'ici ne peut pas arriver à Roissy-en-Brie, évidemment.

L'augmentation du coût du travail, on ne peut pas être contre ; l'augmentation du point d'indice, cela représente 300 000 € comme je l'ai dit tout à l'heure à Smaïl. Cela coûte même un peu plus. Nous travaillons plus avec nos partenaires des collectivités, c'est normal. Cela fonctionne ainsi. Est-ce inquiétant ? Ce qui se passe dans d'autres collectivités, ce n'est pas vraiment notre affaire, mais je le redis : quand je m'ausculte je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure. C'est valable aussi ici comme réponse.

Ce n'est pas simple. C'est un jeu d'équilibriste permanent. C'est clair. Mais nous faisons tout pour tenir la barre et j'oserais même dire que nous tenons la barre, même dans un milieu contraint.

Effectivement, l'ex-MTL est devenue l'espace Rosa Bonheur a coûté cher en réhabilitation mais aussi en création. Je ne dis pas que cela a été fait au meilleur moment du marché, mais la qualité est là ; le centre de loisirs fonctionne bien et l'espace global proposera un intérêt supplémentaire et un équipement quasiment en plein cœur du quartier politique de la ville, contrairement à ce que vous avez dit en préambule.

Ce que fait l'artiste CLET, ce n'est pas de l'art moderne, mais de l'art urbain. Les mots ont leur importance. On a le droit de ne pas aimer et si cela ne vous intéresse pas, c'est un choix. Mais je reste persuadé que c'était sympathique et a permis par moments de sourire en cette période compliquée.

Je redis que sur la masse salariale, cela a été bien géré. Je n'ai pas grand-chose à redire. Il y a des heures supplémentaires, oui, notamment pour les policiers municipaux. Dans n'importe quelle collectivité disposant d'une police municipale, cela fonctionne ainsi. Il y a aussi les services culturels, les besoins du service technique. Ce n'est pas parce qu'il manque du personnel, c'est aussi parce que, quelquefois, le travail peut être occasionnel ou saisonnier. Il faut aussi l'entendre.

Je vous remercie.

Mme Amara.- *Je voudrais apporter quelques précisions. J'ai entendu : on nous parle de sobriété, de réduction de budget, de faire moins. Je tiens juste à rappeler que derrière le travail du débat d'orientation budgétaire, il y a des agents qui ont travaillé sur leur budget. Ce sont des agents qui ont envie de continuer à fonctionner, mais quand on arrive au débat d'orientation budgétaire, il faut faire des arbitrages. Ce n'est pas forcément simple d'annoncer à des agents qu'ils ne pourront pas faire tel ou tel projet. Derrière le budget, il y a aussi la motivation des agents. C'est important derrière ce plan de sobriété ou cette question de restriction de ne pas détruire le moral.*

S'agissant des équipements, il y a des familles derrière, des associations qui ont besoin de fonctionner. Ce budget 2023 va être très compliqué. Je ne dis pas qu'il sera simple.

Quand on veut nous faire peur avec cette histoire d'endettement, de dette, au-delà des années et des chiffres, il ne faut pas oublier que lorsque l'on emprunte, c'est qu'on avance, qu'on investit. C'est pareil, quand on achète une maison, on s'endette sur 25 ans, mais en réalité on est plus riche puisque dans 25 ans les équipements seront de qualité, etc.

Derrière ce débat d'orientation budgétaire, oui, il faut faire attention, oui, il faut contrôler les dépenses, penser à ne pas mettre la ville en difficulté. C'est ce que nos équipes tentent de faire et c'est notre volonté politique. Mais je demande au Conseil et aux personnes qui ont pris la parole ce soir de bien s'interroger sur le fait que plusieurs communes ont pris la décision au mois de décembre de fermer des équipements publics, de baisser le chauffage, d'arrêter certaines activités au détriment du service public. C'est vrai, nous aurions pu faire ce choix et prendre des décisions qui étaient du côté de la peur. Nous avons un contrôle régulier des finances qui se fait au jour le jour. Oui, tout est contrôlé et nous ferons en sorte que 2023 ne soit pas une année où nous perdons la main.

M. le Maire.- *Merci de ton intervention, Yamina. Je suis d'accord avec toi. C'est vrai que certains, que je ne nommerai pas, ont fait le choix de fermer les piscines, les médiathèques, des gymnases, de ne pas accueillir les associations pendant les vacances. Jean-Luc est d'accord avec moi. Nous, nous avons fait le choix de continuer.*

Quand on ouvre une structure, on sait combien ça coûte mais on ne sait pas combien ça va coûter si on ne le fait pas. Pendant le confinement, lorsque nous ne pouvions rien faire, je regarde Olivier BIANCHI et Kamel TEFFAH, et toi bien sûr Yamina, on en parle souvent : ne pas faire quelque chose cela peut coûter. C'est aussi tout le sens de mes discussions avec vous. Attention, oui, c'est une ligne budgétaire, mais on sait combien ça coûte quand on le fait, on sait à quoi cela sert, mais on ne sait surtout pas combien ça va coûter si on ne fait pas telle ou telle action.

Une piscine doit être chauffée, même si je sais que cela coûte. Ce n'est pas le cas ici parce qu'on n'a pas de piscine, il faut être très prudent. Tu l'as dit, je ne vais pas reprendre ton expression « ça va être difficile », je dirai plutôt « ça va être intense ». J'aime positiver. Mais tu l'as dit : c'est contrôlé au millimètre. Nous faisons très attention.

Évidemment, dans certaines collectivités, les élus, maires ou autres s'autorisent des choses. Ici, il n'y a pas d'extravagance. Je n'ai pas de voiture de fonction, je n'ai pas de ligne téléphonique, pas de frais de représentation. Je n'en réclame pas. C'est compliqué parce qu'effectivement, si nous avons tous ce genre de complément, on pourrait nous taper dessus en disant : « Pourquoi avoir fait ce choix ? » Si on avait fait un choix autre que de réhabiliter et de déconstruire, on aurait dit que c'était une « connerie ».

On fait tout pour maintenir la qualité du service public. Je connais des villes de 20 000 habitants où l'on ne peut pas faire une CNI, à Roissy-en-Brie on peut en faire une et un passeport. Je ne trouve pas cela exceptionnel. Je pense que c'est l'un des devoirs régaliens des collectivités. Je ne demande pas que l'on soit fan mais on n'est pas obligé non plus d'employer des mots, des expressions extrêmes.

La parole est à Jean-Luc Chauve.

Intervention de M. CHAUVE, représentant le groupe MON PARTI C'EST ROISSY:

Bonsoir à tous,

Je vais être beaucoup plus simple parce que vous avez dit déjà la plupart des choses.

Comme vous le savez tous, je suis chef d'entreprise et en même temps ancien comptable.

Un prévisionnel vaut ce qu'il vaut. Toutefois, je pense que par rapport aux charges de personnel, les chiffres que vous avez donnés vont légèrement augmenter. C'est tout à fait logique, même s'il y a une baisse du personnel, cela augmentera quand même parce que les salaires vont augmenter, parce qu'il y aura des heures supplémentaires. Etc.

Deux choses me gênent vraiment : la création de la salle de boxe, 211 180 €, cela me paraît léger.

M. le Maire.- Ce ne sont que les études, Jean-Luc.

M. Chauve.- D'accord. Je pensais que c'était la création, cela me semblait léger.

Quand vous mettez « création école, quartier » 1,680 M€, est-ce aussi un étude ?

M. le Maire.- Oui, c'est 118 000 ou 120 000 €.

M. Chauve.- Je ne suis peut-être pas dans le bon dossier.

M. le Maire.- Ce n'est pas grave, mais tout cela ce sont des études. Je crois que c'est 126 000 €, mais pas 1 M€, si on pouvait faire des écoles à 1,2 M€, on en ferait 3 dans l'année.

M. Chauve.- Sur le reste, je ne vais pas épiloguer parce que l'on peut faire dire ce que l'on veut à un prévisionnel.

M. le Maire.- Tu as raison, c'est le chef d'entreprise qui a peut-être eu des commerciaux. Un commercial fait dire à peu près ce qu'il veut d'un business plan. On le sait tous. C'est au mois de mars que l'on peut dire ; « C'est bizarre, le chiffre d'affaires divisé par 3, multiplié par 12, il manque 20 % », sauf que pour une collectivité le budget doit être sincère. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui était prévu en investissement, on l'a fait.

Souvent, les prévisions des collectivités sont bonnes parce qu'elles prévoient de faire 10 M€, et finalement elles ne vont en faire que 5, soit un excédent sur l'investissement de 5, et parfois elles ont même des recettes, des subventions mais elles ne vont pas faire. C'est ce qui a été fait, ici, dans le passé. J'ai trois exemples, ils ne sont pas très vieux : entre 2001-2008 et 2008-2014. On le sait tous. Je peux citer des exemples : la Maison de quartier sur les Terres rouges, on a eu un cube. Il y avait déjà une école de prévu également ; la Maison de quartier était très importante. Le passage piéton fixe des Grands Champs ; des toitures dans deux-trois écoles pour 2 M€.

Alors cela, en effet, cela améliore ce qu'il y a sur le papier, on prévoit mais au final on ne fait pas. Pour reprendre ce que disait Yamina : quand on construit, on est mieux, il y a une qualité de service et un échange derrière. Quand on ne fait pas, le papier est amélioré, mais au final cela ne change rien. Quand tu as de la fièvre, mettre le thermomètre en dessous du robinet d'eau froide, cela ne sert à rien. Tu as de la fièvre, ça ne va pas régler le problème.

Jean-Luc, sur la masse salariale : non. On a multiplié les augmentations, en plus l'augmentation du point d'indice était rétroactive à septembre. Cela a été payé en novembre, mais il a fallu remonter jusqu'en septembre.

Le Ségur de la santé, même chose. C'est important. C'est surtout au CCAS où l'on en discutera, cela a forcément un coût qui devait être en partie compensé par le Département. Je sais qu'en tant que chef d'entreprise, demain si ton coût de travail augmente, dans n'importe quel métier, tu augmentes ton prix de vente, Jean-Luc ?

M. Chauve.- C'est tout à fait logique. Je ne critique pas les chiffres, mais je pense qu'ils seront un peu plus hauts quand on aura vraiment les bons chiffres.

M. le Maire.- On verra le CA 2023, on en reparlera dans un an, je ne crois pas parce que l'on est plutôt sur le bon côté. On n'a jamais eu trop de dérapages, sauf en 2022. Je crois que cela va aller mais il ne faudrait pas que l'on continue à avoir une inflation comme on peut le voir ailleurs en Europe.

Est-ce que je suis content que l'on ait accès au bouclier ? Nous sommes nombreux à avoir accès au bouclier. Cela fait le parallèle entre les collectivités et les coûts de travail, sauf à augmenter les recettes soit en augmentant les impôts, la taxe foncière ou les participations des familles. J'ai vu des villes qui ont passé le repas des enfants à 7 €, là je dis attention. Parfois, pour certains enfants c'est le seul repas équilibré de la journée. Je me l'interdis.

Moi je dis toujours que je suis un social libéral. Il faut toujours être sur le milieu. Maintenant même sur un emploi et sur les heures supplémentaires, tout est discuté et tout doit être justifié, mais on ne doit pas bloquer un événement. Tout à l'heure, je n'ai pas répondu mais des missions sont saisonnières. On peut récupérer. Je ne vous dis pas que nous sommes en plein boom en plantations aujourd'hui. Ces missions-là sont récupérables. Il y a moins d'activités culturelles dans la Grande Halle en juillet/août, ça va reprendre à partir de septembre. On peut essayer là aussi de récupérer.

Vu la quantité du personnel, on compte aussi les congés des personnels et les récupérations possibles.

Le coût de la police municipale est de 1,2 M€. Si on était jusqu'au-boutiste, on dirait que la sécurité est une mission régaliennne de l'État. Il pourrait se passer plein de problèmes que l'on n'aime pas et cela répond à la question combien ça coûte si on ne l'avait pas. On ne sait jamais non plus vraiment répondre. Je le redis : le budget sera contraint, la situation sera intense, mais elle est pour le coup maîtrisée. Cela pourrait changer si le gaz augmente encore de 800 %, etc., des choses improbables.

Intervention de M. ZERDOUN, représentant le groupe ROISSY UNIE VERS L'AVENIR :

Monsieur le Maire, cher François,

Chère Yamina,

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Nous venons d'entendre les orientations qui constitueront notre ligne directrice pour l'année 2023. Comme depuis le début du mandat, ce rapport d'orientation budgétaire est la traduction directe des engagements pris devant les Roisséens en 2020, voilà maintenant près de 3 ans. Un projet que ces derniers ont largement approuvé, en renouvelant leur confiance à notre équipe, et ce dès le premier tour. C'est un fait.

Plusieurs faits sont à noter : cette année encore, nous tenons à notre engagement majeur concernant la stabilité fiscale. Ainsi, et c'est le cas depuis 2014, la part communale des impôts n'augmentera pas cette année encore. Ce choix, nous l'avions voulu, nous nous y tenons envers et contre tout. Pourtant, les éléments contraires ne manquent pas : l'inflation est là chaque jour pour nous le rappeler, et elle pèse lourdement sur notre collectivité comme sur les foyers Roisséens. Toujours plus de charges fixes, des recettes qui sont stables. Il faut le dire, il s'agit d'une véritable performance de maintenir un haut niveau d'ambition et d'investissement pour notre ville dans ce contexte difficile.

Autre point positif : nous poursuivons notre politique de désendettement, cette année encore. Notre ville fait chaque année mieux que les communes de même strate en la matière, nous pouvons nous en féliciter. Nous devons néanmoins rester vigilants en la matière.

Dans le même temps, je le disais, nous sommes toujours plus ambitieux pour notre ville, et ce dans tous les domaines. Que ce soit en matière sportive, culturelle, éducative, associative et sociale : nous poursuivons et amplifions notre soutien à ces domaines essentiels qui font vivre au quotidien Roissy-en-Brie. Je pense aussi à la sécurité et au cadre de vie, piliers de notre action depuis 2014.

Les investissements sont également à l'image du projet que nous portons : faire de Roissy-en-Brie une ville tournée vers l'avenir. Nous travaillons chaque jour pour doter notre ville d'équipements structurants, très attendus par les Roisséens. Cela aussi est la traduction de notre projet politique. Je pense notamment au complexe sportif constitué d'une salle de boxe et de tennis de table, qui accueillera également les locaux du service Jeunesse et Sports. Je pense aussi à la création d'un espace de sport pour tous près du gymnase Charles le Chauve, mais aussi aux lourds investissements que nous porterons cette année dans nos écoles. Il s'agit d'un axe fort du budget pour cette année, car oui, nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que nos jeunes Roisséens soient accueillis dans les meilleures conditions. Nous agissons aussi pour le renouvellement de nos voiries et de l'éclairage public, sans oublier les forêts urbaines dont la mise en œuvre débutera cette année, afin d'être toujours plus vertueux en matière environnementale.

Vous le voyez, 2023 sera une année bien remplie et pleine de projets. Tout cela est rendu possible malgré les critiques non constructives et souvent de mauvaise foi, nous en avons un bel aperçu il y a quelques minutes. Les chiffres montrent bien que les fables que certains inventent sur un bétonnage supposé de notre ville sont tout simplement des affabulations et de la malveillance. J'ai entendu tout à l'heure que la ville détruisait des espaces verts pour construire des immeubles, je ne sais pas d'où vient cette information mais c'est une fausse information bien sûr. La faible taxe d'aménagement prévisionnelle en atteste, Yamina nous en parlait tout à l'heure.

Ainsi, la population de Roissy-en-Brie a encore perdu près d'1,5 % d'habitants en 2022. Ce sont des chiffres officiels qui viennent donc démentir certains discours trompeurs et totalement mensongers. Nous en avons l'habitude. Ceux qui se satisfont de ce recul de population aujourd'hui ne pourront pas déplorer les fermetures de classes demain. Ils ne pourront pas non plus dire que notre centre-ville n'est pas animé, qu'il manque de commerces, car ce qu'ils proposent contribuent à cet état de fait.

Il est plus que temps pour certains de sortir des postures qui sont devenues des impostures. Tout critiquer, même ce qui relève de l'intérêt général, ne constitue pas et ne constituera jamais une politique crédible pour notre ville.

Loin de ces petites polémiques, nous poursuivons pour notre part la mise en œuvre de ce beau projet. Nous le faisons car c'est l'unique voie possible pour les Roisséens et pour poursuivre notre développement harmonieux. C'est ce que les Roisséens attendent de l'équipe majoritaire Roissy unie, et c'est pourquoi nous soutenons pleinement les orientations présentées ce soir.

Merci de votre attention.

M. le Maire.- *Merci Jonathan de ton intervention. Nous avons passé 1 heure 30 sur ce sujet, c'est bien. C'est un moment important. On n'est pas d'accord sur tout, c'est normal. Je vous remercie pour votre participation.*

Il faut prendre acte du débat, mais il faut voter comme quoi il y a bien eu un débat lors de la présentation de notre rapport d'orientation budgétaire.

M. Djebara.- *Prendre acte que l'on a eu un débat, il n'y a pas de sujet là-dessus mais telle que la délibération est rédigée, elle demande d'adopter le débat d'orientation budgétaire. Cela veut dire de facto, adopter les orientations que vous avez prises. J'ai relu la délibération...*

M. le Maire.- *Ce n'est pas clair. Je sais...*

M. Djebara.- *Je veux bien prendre acte qu'il y a un débat. On est unanime là-dessus, on peut le voter, mais prendre acte de vos orientations, on a quand même des divergences, et là pour le coup, on ne peut pas les voter. Je pense que c'est pareil pour les autres groupes d'opposition. Sinon il faut changer la dernière phrase de la délibération. Je n'ai pas de problème avec cela. Il faut juste être clair sur ce que l'on vote.*

M. le Maire.- *Olivier me dit que la délibération est bien rédigée, je le pense aussi. Partout et depuis toujours, l'an passé on avait fait ainsi, c'est ce qui se fait aussi dans d'autres collectivités. On vote pour acter qu'il y a bien eu un débat. Sinon cela voudrait dire que le débat...*

M. Djebara.- *Le dernier point de la délibération dit bien : « Adopte le débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport ci-annexé ». Je veux bien mais...*

M. le Maire.- *On adopte le débat. On a débattu sur le rapport mais il n'acte pas le fait qu'il y a eu un rapport.*

M. Djebara.- *On prend acte qu'un débat a eu lieu. Si tu retires le dernier point, on le vote.*

M. le Maire.- *Cela veut dire la même chose. C'est le vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport. Nous avons débattu sur le rapport présenté avec des points de vue divergents. Sincèrement, cela ne change rien mais je pense que tout le monde était là.*

Il s'agit de prendre acte qu'il y a bien eu un débat sur la base du rapport. On est vraiment dans de la sémantique, pour reprendre l'expression de M. Thiery, dont le propos n'était d'ailleurs pas moins technocratique. C'est très techno, je vous l'accorde. Ce n'est pas moi qui ai écrit le CGCT.

On va tourner ainsi. Nous sommes d'accord, Nous avons bien participé à un débat d'orientation budgétaire ?

Tout le monde est d'accord, nous étions bien là. Cela me rassure.

Vous vous abstenez Madame Fuchs ?

Mme Fuchs.- *Non, je suis contre le rapport annexé comme indiqué...*

M. le Maire.- *Ce n'était pas la question mais bon...*

Mme Fuchs.- *D'autant que l'on n'a pas pu parler librement...*

M. le Maire.- *Si !*

Mme Fuchs.- *Non, on n'a pas pu tout dire. On donnera d'ailleurs notre intervention pour qu'elle soit mise en intégralité au procès-verbal.*

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget des Villes de 3 500 habitants et plus et l'article D.2312-3 fixant le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, notamment son article 1er,

VU la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018, notamment le II de l'article 13,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires portant sur les grandes orientations envisagées pour le Budget Primitif 2023,

VU l'avis de la Commission « Finance, personnel, administration générale, commerce, santé et numérique » en date du 26 janvier 2023,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations budgétaires de l'année doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

ENTENDU la présentation de Madame AMARA et le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 mené au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 33 voix POUR et 2 CONTRE (M. THIERCY, Mme FUCHS),

PREND ACTE de la présentation du rapport ci-annexé relatif au débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 de la Ville.

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 de la Ville sur la base du rapport précité.

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur l'action sociale complémentaire.

Délibération 02/2023

Annulation du reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne

Rapporteur : MME AMARA

RAPPORT ET DÉBATS

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est devenu obligatoire suite à une disposition de la loi de finances pour 2022.

Le Conseil Municipal avait alors approuvé, en décembre, une convention de reversement de 1% de la Taxe d'aménagement perçue par la Commune à la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM).

Cependant, la loi de finance rectificative n°2 pour 2022 est revenue sur ce dispositif, qui a par la suite été une nouvelle fois modifié par la loi de finance pour 2023.

Au final, ce reversement, qui était devenu obligatoire, redevient facultatif.

Ni la Communauté d'agglomération, ni ses Communes membres n'exprimaient le besoin de prévoir un tel reversement, ce qui explique le faible taux choisi (1%). Les acteurs du dossier s'accordent tous pour revenir sur ces conventions de partage afin de les annuler.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler la convention de reversement de la taxe d'aménagement conclue entre la Commune et la CAPVM.

M. le Maire.- Cela tombe bien. J'avais dit à l'époque que je n'y étais pas vraiment favorable. Nous avons proposé le plus petit coefficient possible et finalement, fin décembre, ce reversement n'était plus demandé. Cela a été voté quasiment unanimement à l'Agglomération et unanimement dans les différents conseils municipaux. Cela fera une petite recette supplémentaire : 2 000 €.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1379 du code général des impôts,

VU l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

VU l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022,

VU l'article 141 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

VU la délibération n°2209072 du 29 septembre 2022 de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne,

VU la délibération n°83/2022 du 5 décembre 2022 du Conseil Municipal relative au reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne,

VU la convention de reversement de la taxe d'aménagement conclue entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne le 21 décembre 2022,

VU l'avis de la Commission « Finance, personnel, administration générale, commerce, santé et numérique » en date du 26 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est redevenu facultatif conformément à l'article 15 de la loi de finances rectificative n°2 pour 2022,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

ANNULE la délibération n°83/2022 du 5 décembre 2022 du Conseil Municipal relative au reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

ANNULE la convention de reversement de la taxe d'aménagement conclue entre la Commune et la CAPVM approuvant le reversement de 1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

DIT que cette annulation prendra effet après l'entrée en vigueur d'une délibération concordante de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 03/2023

Présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : MME HALLER

RAPPORT ET DÉBATS

Les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Ce rapport présente ensuite les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment dans les domaines de la petite enfance et l'éducation, la famille, la cohésion sociale, la citoyenneté, la culture, le sport ou encore la vie associative).

Enfin, ce rapport est complété d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Les politiques d'égalité menées en interne : nous avons la répartition des effectifs. On peut constater que, globalement, en 2022, les femmes sont toujours plus représentées que les hommes. Ce taux est supérieur à celui de la moyenne nationale de la fonction publique territoriale, il est de 67 % des agentes.

Concernant la répartition par catégorie : pour l'ensemble des agents de catégorie A, le taux de féminisation est de 76 %. 7 des 16 agentes de catégorie sont issues de la filière sociale qui, suite à l'intégration de certains grades de cette filière sont devenues A.

S'agissant des autres catégories, 59 % des agents de catégorie B sont des femmes et 41 % des hommes. Sur 21 femmes, 18 sont issues de la filière administrative.

65 % des agents de catégorie C sont des femmes et 35 % des hommes.

Concernant le temps de travail les agents de la collectivité en activité à Roissy-en-Brie : globalement, les femmes à temps partiel représentent 5,3 % ; 0,6 % pour les hommes. Ainsi, 93,75 % des temps partiels sont actuellement demandés par des femmes.

Concernant l'absentéisme : la répartition des jours d'absence est proportionnelle à la forte représentativité des femmes et des hommes au sein de la collectivité : 61,8 % de femmes et 38,2 % des hommes en 2022. Nous recensons 8 agents masculins ayant eu un arrêt de travail suite à un accident contre 29 agents féminins.

Nous comptabilisons 14 hommes et 16 femmes parmi les 30 plus hautes rémunérations de la collectivité. L'écart de salaire entre les femmes et les hommes dans le secteur public et privé est de 23 % en faveur des hommes, et ce, tout poste confondu.

En 2022, 22 de nos agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade, dont 14 femmes et 8 hommes.

Concernant le dialogue social, la représentativité des femmes et des hommes au sein du comité technique pour le collège des représentants de la collectivité est de 7 femmes pour 5 hommes et pour le collège des représentants du personnel de 6 femmes et de 6 hommes.

Le plan d'action à Roissy-en-Brie est composé de quatre axes.

L'axe premier étant d'évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. C'est la poursuite de la collecte des données sexuées pertinentes avec la production d'un rapport annuel présenté au Conseil municipal permettant d'apprécier la situation respective des femmes et des hommes en matière de conditions générales d'emploi, de formation, de rémunération pour, par exemple, corriger les critères d'attribution des primes.

Il s'agit également de favoriser la mixité des métiers, la mobilité interne, la politique de formation, de formaliser une grille de rémunération pour les contractuels.

L'axe deux est de garantir l'égal accès des femmes et des hommes au corps, cadre, grade et emploi de la fonction publique en agissant sur les recrutements ; recrutements fondés sur les compétences, la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées ; repenser les critères, fixer les objectifs de taux de promotions avec des avancements de grade, la promotion interne et la présentation des emplois : par exemple l'interview d'une femme occupant l'emploi de jardinier dans le magasin interne.

L'axe trois vise à favoriser l'articulation entre activité professionnelle, vie personnelle et vie familiale. La refonte du RIFSEEP avec la suppression des jours enfants malades dans la déduction de la prime de présentéisme (le CIA) action menée en 2017. La prime de présentéisme incluait auparavant ces jours enfants malades pénalisant ainsi les femmes qui ont davantage recours à ces journées.

Il s'agit également de la neutralisation de la première journée d'absence dans la prise en compte de l'attribution de cette dégressivité du CIA. Cette modalité a été appliquée dès 2019 afin de ne pas pénaliser deux fois les agents avec l'application de la journée de carence.

Il s'agit également de communiquer sur la possibilité de recourir au temps partiel et à la prise des congés familiaux de droit, congé paternité et modalités du don de congés pour les agents ; l'entretien avant et après les congés familiaux et la possibilité de télétravailler pour certains postes dont le mode d'organisation doit être conforme à l'intérêt général du service.

L'axe quatre : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Il s'agit de modalités d'accompagnement et de soutien des victimes par le biais des acteurs de prévention. La mise en place d'un dispositif de signalement en 2022 communiqué auprès de tous nos agents. Notre conseillère en économie sociale et familiale a notamment pour objectif de travailler en accompagnement de la Région et des associations présentes sur le territoire à la mise en œuvre d'un projet collectif à destination du personnel communal sur les violences à l'encontre des femmes.

En 2022, 74 % des agents qui ont consulté la conseillère social sont des femmes.

La réduction des violences à l'encontre des femmes et des jeunes filles passe par la sensibilisation du public sur la réalité de ces actes et de leur impact sur les victimes. Les efforts d'information et de sensibilisation du public seront poursuivis via la diffusion de campagnes et de journées d'information collectives portant sur les différentes formes de violences faites aux femmes.

Il y a également la formation à la prévention des violences sexuelles et sexistes, le harcèlement, en particulier des publics prioritaires : encadrants, services RH et représentants du personnel.

Si de nombreux outils et ressources existaient déjà, un effort doit être encore mené afin d'amplifier la diffusion et poursuivre la sensibilisation auprès du plus grand nombre. En complément des formations et sensibilisation internes, à la demande des acteurs locaux, et des temps de formation et d'échanges interprofessionnels seront renforcés afin de suivre les mesures engagées au niveau régional et départemental tout en favorisant une approche en réseau.

Quelques données sur la ville de Roissy-en-Brie, toujours en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur l'ensemble de la commune, nous pouvons compter 11 124 hommes contre 11 727 femmes.

De 0 à 19 ans, nous avons 3376 hommes et 3399 femmes.

Entre 20 ans et 64 ans, 6605 hommes pour 6772 femmes et chez les plus de 65 ans : 1243 hommes et 1557 femmes.

Sur l'écart de salaire : le salaire horaire moyen chez les hommes est plus élevé que celui des femmes. La catégorie où il y a le moins d'écart étant celle des employés. Dans la catégorie des cadres, l'écart est important. On peut constater qu'entre les hommes et femmes l'écart est important en début de carrière, il se resserre en milieu de carrière pour à nouveau augmenter avec l'âge.

Les données de la Ville de Roissy-en-Brie : en 2022 suivant différentes activités, notamment les ateliers adultes, nous avons eu la participation de 92 hommes et de 147 femmes ; pour les ateliers sociolinguistiques 15 hommes et 53 femmes y ont participé.

Les sorties familiales et séjours ; participation de 102 hommes et de 181 femmes.

Pour les actions du soutien à la parentalité par exemple : 198 hommes pour 414 femmes.

Globalement, nous avons 40 % d'hommes participant aux différentes activités et 60 % de femmes.

Concernant Sport Loisirs pour l'année 2022-2023, nous avons 206 femmes et 51 hommes.

Au niveau de l'Ecole municipale des sports, les filles sont assez bien représentées (42,5 %), 154 filles et 210 garçons.

Pour les actions du service Jeunesse : sur 101 personnes inscrites, nous avons 44 filles et 57 garçons.

Au niveau du service Enfance ASLH, nous avons une mixité sur un objectif inscrit dans le projet éducatif territorial. La mixité est attendue par groupe et par activité. Les équipes d'animation sont également composées en tenant compte de ce principe. Actuellement, nous avons tout profil confondu, les animateurs, directeurs et vacataires. 26,4 % sont des hommes, soit 20 personnes et 73,6 % de femmes soit 56 personnes.

Pour l'accompagnement social, au niveau des aides facultatives, sont comptabilisés parmi l'ensemble des données 196 femmes et 184 hommes.

Pour les aides légales, cet accompagnement est composé parmi l'ensemble de 63 % de femmes et 37 % d'hommes. Nous avons accompagné 180 foyers.

Concernant l'aide d'accompagnement à domicile : 152 personnes sont bénéficiaires, soit 115 femmes et 37 hommes.

Pour conclure : le service de transport, le Roissilien, 108 personnes en ont bénéficié.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire. - *Merci. C'était très clair et très détaillé.*

En matière sportive, c'est plutôt pas mal. La volonté d'équité faite pour l'accès aux salles de sport est en partie remplie. On peut toujours aller plus loin. Même dans d'autres activités, en matière de ressources humaines, au CODIR, les femmes sont très bien représentées, même dans les postes à responsabilité.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel, ci-annexé, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

DÉLIBÉRATION

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU les articles L. 132-1 et suivant du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

VU le décret du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport ci-annexé sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la Ville de Roissy-en-Brie en 2022,

VU l'avis de la Commission « Finance, personnel, administration générale, commerce, santé et numérique » en date du 26 janvier 2023,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le vote du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

CONSIDÉRANT que les villes de plus de 20 000 habitants doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT que le rapport ci-annexé dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel, ci-annexé, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

Délibération 04/2023

Signature de la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne pour l'année 2023

Rapporteur : MME HALLER

RAPPORT ET DÉBATS

La ville de Roissy en Brie doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité, notamment en apportant des actions de conseils et de formations dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne (CDG77) peut apporter un appui technique, humain et réglementaire en hygiène et sécurité dans ces domaines.

Le CDG77 peut également venir en appui sur le traitement et la transmission des dossiers aux régimes de retraites, les données relatives à la carrière et apporter une aide dans la mise en œuvre de la politique d'emploi et de reclassement des personnes en situation de handicap au sein de son effectif.

Pour ce faire, le CDG77 propose une convention unique annuelle dont les missions sont facultatives mais sur la base de laquelle la collectivité pourra s'appuyer pour commander une ou plusieurs prestations payantes.

Le renouvellement de cette convention par le CDG77 nous permet d'avoir accès à leur catalogue de prestations qui sont diverses (la sécurité, un reclassement, des conseillers prévention, etc.). Ce sont des missions annexes. Il s'agit là surtout d'un outil afin d'améliorer la gestion du service du personnel. Cette convention ne nous engage pas à activer les différentes missions/modules qui s'offrent à nous.

Par délibération n°05/2022 en date du 7 février 2022, le Conseil municipal a approuvé cette convention pour l'année 2022.

Le Centre de Gestion propose aujourd'hui de renouveler cette convention pour l'année 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne pour l'année 2023, ci-jointe.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 452-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

VU la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

VU la délibération n°05/2022 du Conseil municipal en date du 7 février 2022 approuvant cette convention pour l'année 2022,

VU l'avis de la Commission « Finance, personnel, administration générale, commerce, santé et numérique » en date du 26 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que le Code Général de la Fonction Publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDÉRANT que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-34 et suivants du Code précité : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

CONSIDÉRANT que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

CONSIDÉRANT que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes,

CONSIDÉRANT que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexe,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler ladite convention pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et marne pour l'année 2023 ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES FUNÉRAIRES

Délibération 05/2023

Revalorisation des tarifs des concessions funéraires des cimetières de Roissy-en-Brie

Rapporteuse : MME ZERBIB

RAPPORT ET DÉBATS

En 2018, la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne a restitué la compétence funéraire aux communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie. Souhaitant poursuivre leur coopération en la matière, nos conseils municipaux ont approuvé une convention d'entente pour l'exercice de la compétence funéraire et la gestion d'un équipement funéraire commun, situé à proximité du « Nautil » le long de la route départementale D21.

En sa qualité de chef de file de la gestion du cimetière intercommunal, le Maire de la commune de Pontault-Combault a proposé de revoir à la hausse les tarifs des concessions du cimetière commun à compter l'année 2023, ainsi que leur durée.

Les communes, pour envisager la revalorisation des tarifs cimetières, ont réalisé une étude comparative des tarifs appliqués par les communes avoisinantes. Il a été constaté que les montants de nos redevances étaient nettement inférieurs à ceux pratiqués dans le secteur.

Pour rappel, les tarifs des concessions des cimetières des deux communes, définis en 2012, ont uniquement été révisés en 2019 à hauteur de 2%. Nos deux communes s'étaient entendues pour que les tarifs des concessions du cimetière intercommunal soient uniformisés avec ceux des cimetières communaux de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault.

L'entretien des espaces verts des cimetières, la construction de columbariums et les travaux de reprises des concessions périmées, représentent des coûts importants pour les communes, qui excèdent très largement les recettes issues des concessions.

En ce qui concerne la durée des concessions (terrain, columbarium, cavurne), il est proposé d'uniformiser leurs durées à 15 ans et 30 ans pour s'aligner sur la pratique actuelle des autres communes. La durée de 50 ans serait supprimée afin de faciliter la gestion des concessions.

Une durée de concession trop longue pose de nombreuses difficultés aux communes pour retrouver les concessionnaires ou leurs ayants droit en cas de non-renouvellement à échéance. Force est de constater que les sépultures ne sont plus entretenues par les familles voire laissées à l'abandon après plusieurs décennies. Par ailleurs, il est proposé d'aligner la durée des cases de columbarium et cavurnes à celle des concessions de terrain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver, d'une part, la revalorisation des tarifs des cimetières, et d'autre part, d'approuver les modifications des durées de concession précitées, notamment en supprimant la durée de 50 ans.

Il est précisé que les nouveaux tarifs des concessions des cimetières des deux communes entreront en vigueur le 1^{er} mars 2023, sous réserve d'une délibération concordante des deux communes. La Ville de Pontault-Combault a d'ores et déjà approuvé ces modifications par délibération du 12 décembre 2022.

M. le Maire.- Nous avons discuté de cette question avec nos collègues de Pontault-Combault. On jugeait l'augmentation un peu élevée, vous avez bien retravaillé et minimisé l'impact. Cela n'arrive pas non plus tous les jours, heureusement.

Nous avons fait aussi une étude de marché pour se comparer. Nous étions largement en dessous. Grâce à cette entente entre les deux collectivités, nous avons trouvé un axe médian.

Mme Zerbib.- Oui. On s'est réuni en novembre.

M. le Maire.- Je sais que tu as beaucoup travaillé sur le sujet pour minimiser l'impact pour les familles. Merci à toi.

DÉLIBÉRATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2223-1 à L2223-7 relatifs aux concessions de cimetière, et L.2223-14 à L.2223-16 relatifs aux durées et aux redevances des concessions de cimetière,

VU les délibérations n° 81/2011 et 82/2011 du 26 septembre 2011 relatives à la révision des tarifs et les durées des concessions et des cases de columbariums du cimetière de Roissy-en-Brie,

VU la délibération du Conseil Municipal de Roissy-en-Brie du 19 novembre 2018 approuvant la convention d'entente entre Roissy-en-Brie et Pontault-Combault pour l'exercice de la compétence funéraire,

VU la délibération n° 122/2018 du 17 décembre 2018 relative à la revalorisation des tarifs funéraires des concessions de cimetière de Roissy-en-Brie,

VU la délibération n°2022_12_12-12 du Conseil Municipal de Pontault-Combault relative à la tarification des concessions des cimetières,

VU l'avis de la Commission « Finance, personnel, administration générale, commerce, santé et numérique » en date du 26 janvier 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'entente réunissant les communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie, en date du 23 novembre 2022, quant à la proposition de revalorisation des concessions de terrain, cavurnes et cases de columbarium

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

ABROGE la délibération n° 122/2018 du 17 décembre 2018 relative à la revalorisation des tarifs funéraires des concessions de cimetière de Roissy-en-Brie.

APPROUVE les nouvelles durées et tarifications des concessions funéraires comme suit :

| Durée | CONCESSIONS | CAVURNES | CASES COLUMBARIUM |
|--------|-------------|----------|-------------------|
| 15 ans | 300 € | 200 € | 580 € |
| 30 ans | 600 € | 400 € | 700 € |

DIT que ces tarifs seront applicables pour toutes les concessions vendues à compter du 1^{er} mars 2023

VIE ASSOCIATIVE

Délibération 06/2023

Règlement intérieur de la Maison des associations « Rosa Bonheur

Rapporteur : MME ARAMIS

RAPPORT ET DÉBATS

La Ville de Roissy-en-Brie a conduit une importante opération de réhabilitation d'un équipement public aux fins de répondre aux demandes des associations en termes de services, locaux de réunions, de permanences et d'activités sociales ou culturelles.

Cet équipement, dénommé « Espace Rosa Bonheur », accueille également un centre de loisirs. Il a ouvert récemment ses portes, *courant décembre pour son inauguration.*

Sur la partie associative, l'équipement est composé de bureaux administratifs accueillant la direction de la culture, de l'événementiel et de la vie associative, de 6 salles dédiées aux associations dont une salle de 240 m² dénommée « salle d'expression Hélène Ranno » et de 3 salles mutualisées avec le service Enfance qui occupe une partie des lieux les mercredis et les vacances scolaires.

Son occupation par les associations se fait progressivement pour une pleine utilisation lors de la prochaine saison. À terme, ce sont plus d'une centaine d'associations qui utiliseront de façon régulière ou ponctuelle les locaux sur des temps partagés.

Pour la bonne gestion de cet équipement, il a semblé indispensable de préciser au travers d'un règlement les règles de fonctionnement et d'utilisation de la Maison des Associations, ainsi que les services mis à disposition des associations inscrites.

La Maison des Associations relève de la Direction de la culture, de la vie associative et de l'événementiel. Ce service assure la gestion des plannings et des moyens matériels affectés à l'équipement. Il veille à l'application et au respect des dispositions du règlement intérieur.

Il est précisé que la Maison des Associations est réservée prioritairement aux activités des associations locales. Conformément à la loi, le Maire détermine, dans le cadre fixé par le règlement, les conditions spécifiques dans lesquelles ces locaux sont utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Parallèlement au règlement de la MDA, il est également important d'actualiser le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales mises à disposition des associations ou d'autres utilisateurs et d'y intégrer les nouvelles salles de la Maison des Associations. Cela fera l'objet d'une autre délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement joint en annexe et définissant les règles de fonctionnement et d'utilisation de la Maison des Associations « Rosa Bonheur ».

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

VU l'avis de la commission « Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative, Insertion, Affaires sociales » en date du 25 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Roissy-en-Brie a conduit une importante opération de réhabilitation d'un équipement public aux fins de répondre aux demandes des associations en termes de services, locaux de réunions, de permanences et d'activités sociales ou culturelles.

CONSIDÉRANT que cet équipement dénommé « Espace Rosa Bonheur » accueille également un centre de loisirs,

CONSIDÉRANT que pour la bonne gestion de cet équipement, il est indispensable de préciser au travers d'un règlement intérieur les règles de fonctionnement et d'utilisation de la Maison des Associations, sise avenue Panas 77680 à Roissy-en-Brie, ainsi que les services mis à disposition des associations inscrites,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement intérieur de fonctionnement et d'utilisation de la Maison des associations « Rosa Bonheur » ci-annexé.

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à conclure les conventions de mises à dispositions individuelles avec les associations dans le cadre du règlement ainsi approuvé.

Délibération 07/2023
Tarifs des locations de salles municipales

Rapporteur : MME ARAMIS

RAPPORT ET DÉBATS

La Maison des associations « Rosa Bonheur » dispose de salles pouvant être mises à disposition à titre gratuit, sous conditions et/ou moyennant une participation financière.

Il convient donc de fixer les tarifs de ces nouvelles salles et d'actualiser les tarifs de l'ensemble des salles municipales pouvant faire l'objet d'une mise à disposition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des locations de salles municipales ci-annexés.

Je tiens à remercier les services avec qui j'ai travaillé : les services de la Vie Associative, de la Culture et de l'Événementiel qui ont fait un travail remarquable pour mettre en place le règlement intérieur.

Nous avons eu, nous aussi, une réflexion sur les tarifs de ces salles de location.

Merci à vous pour votre écoute !

M. le Maire. - *Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des services de Roissy-en-Brie.*

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération n° 57/2016 en date du 27 juin 2016 portant révision des tarifs des locations de salles,

VU la décision du Maire n°52/2022 en date du 20 avril 2022

VU la délibération n°06/2023 en date du 6 février 2023 portant approbation du règlement intérieur d'utilisation de la maison des associations « Rosa Bonheur »

VU l'avis de la commission « Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative, Insertion, Affaires sociales » en date du 25 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Roissy-en-Brie a conduit une importante opération de réhabilitation d'un équipement public aux fins de répondre aux demandes des associations en termes de services, locaux de réunions, de permanences et d'activités sociales ou culturelles.

CONSIDÉRANT que cet équipement dénommé « Espace Rosa Bonheur » accueille également un centre de loisirs a ouvert récemment ses portes.

CONSIDÉRANT que l'équipement est composé de salles municipales pouvant être mises à disposition,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les conditions d'accès à ces salles, leurs tarifs d'utilisation et d'actualiser les tarifs des salles municipales mises à la location,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

ABROGE les dispositions de la délibération n° 57/2016 en date du 27 juin 2016 portant révision des tarifs des locations de salles et de la décision du Maire n°52/2022 en date du 20 avril 2022 portant révision des tarifs des locations de salles.

FIXE les tarifs de location des salles municipales conformément au tableau ci-annexé.

DIT que les associations dont le siège social est à Roissy-en-Brie pourront bénéficier d'une occupation gratuite pour chacun des événements suivants, une fois par an et par événement :

- Organisation d'un événement entièrement gratuit et ouvert à tous (après étude et acceptation du dossier, notamment au regard de l'intérêt public local présenté par l'évènement pour les roisséens) ;
- Pour les associations "loi 1901", non-syndicales, dont l'objet n'est ni politique, ni commercial : tenue d'une assemblée générale un jour de la semaine.

APPROUVE les grands principes d'occupation suivants :

- toute occupation du domaine public à titre gratuit ou payant fera l'objet d'une convention temporaire d'occupation du domaine public,

- tous les bénéficiaires sont tenus de contracter une assurance couvrant les activités qu'ils organisent et devront se conformer au règlement d'utilisation des salles municipales,
- le règlement et les chèques de caution sont effectués au nom du titulaire (personne morale ou physique) de la convention temporaire d'occupation du domaine public,
- les salles ne pourront pas faire l'objet d'une occupation si la caution n'est pas versée au préalable.

PRÉCISE que les conditions de mises à disposition des salles municipales sont régies par un règlement intérieur annexé à la convention d'occupation temporaire du domaine public.

PRÉCISE que les recettes sont inscrites au budget.

VOEU D'INTÉRÊT LOCAL

Délibération 08/2023

Vœu relatif à la qualité et à la régularité des transports publics

Rapporteur : M. ZERDOUN

RAPPORT ET DÉBATS

Les usagers Roisséens du RER E vivent une situation difficile, caractérisée par une dégradation de la qualité de service. Les causes en sont multiples. Outre les nombreux incidents d'exploitation, du fait du vieillissement du matériel roulant et des infrastructures ferroviaires, on note une baisse de la fiabilité de l'offre de transport sur la ligne.

De plus, la situation se dégrade sensiblement en soirée et le week-end, puisque la suppression de l'offre est quasi-systématique. Les trains sont remplacés par des bus de substitution, ce service, en plus d'être aléatoire, induit des temps de trajets de plus en plus longs.

La situation est aussi préoccupante en matière de service en gare. La qualité du service aux usagers baisse du fait de la fermeture très fréquente du bâtiment voyageurs et du guichet physique, alors même que les automates ne fonctionnent pas toujours.

Le remplacement du matériel roulant, vieillissant, semble également prendre du retard, ce qui est préjudiciable à la fiabilité de l'offre de transport et au confort des usagers.

Dans le même temps, les chantiers essentiels et très attendus par les usagers Roisséens prennent du retard : le prolongement d'Eole à l'ouest et du RER E Est +. Ces deux projets combinés permettront d'améliorer sensiblement l'offre de transport et la desserte de Roissy-en-Brie, augmentant son attractivité. Ils sont, à ce titre, essentiels pour notre territoire.

La Municipalité considère que ces dégradations de l'offre ainsi que les nombreux incidents d'exploitation induisent une baisse d'attractivité du réseau de transports publics dans son ensemble et de mauvaises conditions de transports des usagers. Pourtant, l'urgence climatique doit inciter à privilégier ce mode de transport.

Ainsi, dans ce contexte préoccupant, le Conseil Municipal de la ville de Roissy-en-Brie tient à exprimer sa solidarité avec les usagers des transports publics Roisséens, qui subissent quotidiennement cette situation alors même que le tarif du pass Navigo a sensiblement

augmenté. Il souhaite également alerter sur la dégradation progressive mais réelle des conditions de transport, ainsi que sur les difficultés à disposer d'une offre fiable et de qualité.

Le Conseil Municipal de la ville de Roissy-en-Brie tient à attirer l'attention des partenaires compétents en matière de transport public, afin de prendre en compte cette situation difficile. Il souhaite également, à travers ce vœu, inciter la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et l'Etat à renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité. Enfin, il invite l'ensemble des acteurs à prendre en considération le besoin impérieux des Roisséens de disposer en permanence d'une offre de transports publics dans la programmation des travaux sur les infrastructures. Cela est essentiel afin de limiter autant que possible les interruptions de service, notamment en soirée et le week-end.

L'enjeu est d'importance, particulièrement en cette période d'urgence climatique. En effet, seule une offre fiable et de qualité sera à même d'inciter les citoyens à privilégier les transports publics aux modes de déplacement individuels, lorsque cela leur est possible.

Il s'agit d'un vœu que nous avons écrit pour répondre aux problématiques des usagers sur les lignes empruntées par les Roisséens et pas d'autres villes qui sont déconnectées de notre territoire.

M. le Maire.- Merci. Je sais que ce vœu a été salué. En Commission, M. Thiery a remercié de l'avoir présenté.

C'est un véritable sujet, notamment le week-end.

Autre information d'actualité qui est un peu en rapport avec ce vœu. J'ai reçu la semaine dernière une demande de réunion de la part de la SNCF - SNCF Réseau -, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne pour discuter des études dans le cadre de la suppression du passage à niveau. Des études sont en cours. Différentes propositions seront faites. Les études ont bien avancé. Depuis l'an dernier, il y a eu différentes réunions.

Le sujet est en bonne voie. Cela ne pourrait qu'améliorer la fiabilité et la qualité de la ligne E.

Autre information pour Est +, au départ nous devions avoir une livraison en 2022 (un train toutes les 7 minutes), puis 2024, 2026 et aujourd'hui nous sommes à l'échéance 2030 !

Concernant le RER, nous avons échangé avec les collègues d'Ile-de-France Mobilités. Tout le monde connaît les problématiques pour aller à Paris. Je le vis aussi, très récemment je me suis retrouvé bloqué et à ne pas pouvoir rentrer. C'est compliqué et pas forcément agréable dans un monde où l'on nous demande d'utiliser le moins possible la voiture. C'est une bonne idée, mais il faut le rendre possible.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la Commission « Finance, personnel, administration générale, commerce, santé et numérique » en date du 26 janvier 2023,

VU les délibérations du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités,

CONSIDÉRANT l'importance pour les Roisséens, tant dans leur vie professionnelle que personnelle de bénéficier d'une offre de transport en commun efficiente pour rejoindre Paris et son tissu économique,

CONSIDÉRANT que les Roisséens manifestent leur mécontentement face à la mauvaise qualité du service qui leur est proposé,

CONSIDÉRANT la suppression récurrente de l'offre de service du RER E les soirs et week-end, remplacé par des lignes de bus à la régularité aléatoire et induisant des temps de trajets de plus en plus longs,

CONSIDÉRANT la dégradation de l'offre de service en gare avec la fermeture des guichets physiques et l'indisponibilité récurrente des guichets automatiques,

CONSIDÉRANT les retard d'achèvement de chantiers essentiels et très attendus par les usagers Roisséens : le prolongement d'Eole à l'ouest et du RER E Est +.

CONSIDÉRANT cette situation impacte fortement le cadre de vie des Roisséens,

CONSIDÉRANT l'urgence climatique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

EXPRIME sa solidarité avec les usagers des transports publics Roisséens qui subissent quotidiennement une situation difficile alors même que le tarif du pass Navigo a sensiblement augmenté.

ÉMET LE VŒU d'un retour d'une offre de transports de qualité, tant en ce qui concerne le transport en lui-même que la qualité du service en gare.

INVITE la SNCF, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilité à renforcer leurs moyens financiers et humains pour rehausser la qualité des transports publics.

INVITE l'ensemble des acteurs à prendre en considération le besoin impérieux des Roisséens de disposer en permanence d'une offre de transports publics dans la programmation des travaux sur les infrastructures.

INVITE les maitre d'œuvre à faire aboutir les chantiers relatifs au prolongement d'Eole à l'ouest et du RER E Est +.

M. le Maire.- Le prochain Conseil municipal, qui examinera notamment le budget, se réunira le 27 mars prochain en ces mêmes lieux.

M. Djebara.- J'avais adressé un mail à ta cheffe de cabinet pour savoir si l'on pouvait avoir le calendrier des instances.

M. le Maire.- Je suis désolé si vous ne l'avez pas eu. Apparemment, on me dit qu'il a été envoyé. On va le faire si ce n'est pas le cas.

Bonne soirée à toutes et à tous !

**Monsieur le Maire constatant que l'ordre du jour est épuisé,
il lève la séance à 21 heures 10.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre M. le Maire et la
secrétaire de séance,**

Pour Extrait Conforme en Mairie, le 06 février 2023,

François BOUCHART,



Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} Vice-président de la communauté
d'agglomération, Paris-Vallée de la Marne

Danielle ZERBIB,



Conseillère Municipale déléguée,
Secrétaire de séance.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de leur publication.

